

Commune de Férel

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 2 février 2007

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Membres présents : TEXIER M. ; RIVALLAND H. ; JOSSO M.J. ; VRIGNAUD G. ; VAILLANT M. ; CHATAL A. ; LE GENTIL J.F. ; BASTIEN P. ; CIMAROSTI D.; MARCHAND B.; GUENEGO A. ;

Madame GUENEGO est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations qui ont été prises le 4 janvier dernier. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de ce conseil.

BATIMENTS

⇒ Structure Multi-accueil : présentation du projet par M. Chanteloup, architecte chargé de la maîtrise d'oeuvre.

M. Chanteloup explique que la parcelle assiette du projet est parfaitement dimensionnée pour l'accueillir.

IL commente ensuite le choix de ne pas conserver le bâti actuel : la rénovation aurait été d'un coût élevé pour un résultat fonctionnel peu satisfaisant. Toutefois le vécu de ce patrimoine est conservé avec l'arase des murs de la maison et la réfection du bâti annexe qui servira de rangement extérieur.

L'emplacement du projet construit au Nord du terrain permet de dégager un espace récréatif extérieur bien exposé au Sud.

M. Chanteloup détaille ensuite les plans de masse, l'aménagement des espaces intérieurs et l'aspect des façades. Les vues en perspective permettent de situer le projet dans son environnement.

Le mur d'enceinte en pierre permettrait de marquer la courbe d'entrée au bourg.

M. le Maire et Mme Guénégó font remarquer que le groupe de travail a considéré comme particulièrement intéressantes les modalités de fonctionnement intérieur. Les réunions avec les différents partenaires institutionnels ont fait évoluer le projet.

M. Chanteloup présente les matériaux qui seront utilisés pour les façades : bardage bois en Red cedar ou en bois rétifé, plaques en fibro-ciment pour les éléments centraux et supérieurs, sous-face de toiture en contreplaqué baquéisé.

Il n'y aura pas de traversés de la toiture pour éviter toute fuite. Le petit bâti reprendrait autant que possible son toit en chaume d'origine.

M. Chanteloup précise que le choix du bardage bois est essentiel car il conditionne la structure du bâtiment. Ce bardage ne peut être associé qu'à une structure bois : il n'y a pas d'intérêt à barder une structure maçonnée, car le coût de revient est alors beaucoup plus élevé.

M. Le Gentil interroge sur la durabilité du bardage. M. Chanteloup répond que le red-cédar ou le bois rétifé sont imputrescibles et qu'ils n'ont donc pas de limite dans le temps, à la différence de bois traités.

M. Vrignaud interroge sur le coût de ce projet. M. Chanteloup répond que le coût des travaux est estimé à 1500.00 €TTC du m², soit 552 000.00 €TTC pour le projet, non inclus la réfection du petit bâti, la démolition de l'existant et la construction du mur d'enceinte qui sont des opérations non prévues au programme.

M. Le Maire procède au vote pour valider le projet tel que présenté, et pour confier au groupe de travail le soin de valider l'APD avant le dépôt du permis de construire. Unanimité.

⇒ *Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet AGORA pour l'extension de l'école maternelle*

M. Le Maire explique que dans sa séance du 1^{er} décembre 2006 le Conseil avait validé le projet présenté par M. Le Huidoux du cabinet AGORA. L'estimation définitive du projet prévoit un coût de travaux de 589 850.00 €HT, alors que le contrat initial de maîtrise d'œuvre portait sur un coût de travaux de 546 000.00 €HT. L'avenant prévoit donc de porter la rémunération du maître d'œuvre de 62790.00 €HT à 67 832.75 €HT (11.50 % du coût des travaux). Unanimité.

URBANISME

⇒ *Cession du terrain communal de Kermahé : présentation des coûts de viabilité*

M. Le Maire présente l'estimation remise par le cabinet Betali-Geodica pour les travaux de VRD du lotissement prévu. Le montant prévisionnel est de 34 158.96 €TTC pour 4 lots et une voirie intérieure. M. Le Maire présente également des comparatifs de coût avec des solutions en 3 lots ou en 2 lots. La solution qui paraît la plus bénéficiaire financièrement pour la commune est la division en 3 lots. Toutefois le découpage en 4 lots semble plus homogène.

M. Le Maire propose de passer au vote : 8 vote pour la division en 4 lots à bâtir, 7 vote pour la division en 3 lots.

Le prix de vente du m² n'est pas arrêté pour l'instant. Préalablement, il conviendra de réaliser quatre études de sol et une étude géologique.

FINANCES

⇒ *Avenant à la convention de prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée*

M. Rivalland présente le détail des coûts de fonctionnement de l'école publique pour l'année 2006. Il rappelle que pour chaque année civile un avenant modifiant la somme à reverser par élève à l'école privée Notre Dame est pris en fonction des coûts de fonctionnement que représente un élève de l'école

publique. Les montants se situent à 718.62 € pour un élève de maternelle et à 218.20 € pour un élève de l'élémentaire. On constate que ce coût est en baisse par rapport à 2006, en raison d'un nombre plus important d'élève en maternel notamment. Une question est soulevée quant à la participation de CAMOËL pour les enfants qui fréquentent l'école du Ruisseau Blanc. Ils ne sont que neuf à l'heure actuelle, mais la construction de 25 logements pourraient entraîner une augmentation de ces inscriptions.

Unanimité pour autoriser le Maire à signer l'avenant avec les nouveaux montants.

⇒ ***Subventions de fonctionnement aux écoles privées et publiques de La Roche Bernard.***

Il est proposé de reprendre les nouveaux montants liés aux frais de fonctionnement 2006 : unanimité

⇒ ***Frais de fonctionnement de l'école publique : participation des communes voisines.***

Il est proposé de reprendre les nouveaux montants liés aux frais de fonctionnement 2006 : unanimité

⇒ ***Subventions pour les activités périscolaires***

Il est proposé les montants suivants :

DENOMINATION et activités concernées	2007	2006
Collèges publics et privés d'Herbignac, La Roche Bernard pour activités périscolaires comportant un séjour d'au moins 4 jours	32.00 euros par élève.	32.00
Etablissements primaires de Férel, Herbignac et La Roche Bernard pour activités périscolaires	14.00 euros par élève.	13.50
Fournitures scolaires : tout établissement public ou privé d'enseignement primaire de Férel, Herbignac et La Roche Bernard	37.00 euros par élève.	35.00
ARBRE DE NOEL Tout établissement public ou privé d'enseignement primaire de Férel, Herbignac ou La Roche Bernard.	10.00 euros par élève.	10

Unanimité

➤ *Révision du montant de la PVNR.*

La révision annuelle du montant de la participation aux Voies Nouvelles et Réseaux demandées aux propriétaires concernés des zones des Grandschamps et de Kermaria prend effet au 1^{er} mars. La PVNR peut être augmentée cette année de 8.05% soit :

- zone des Grands Champs : 9,95 € au lieu 9.21 €
- zone de Kermaria : 6,95 € au lieu de 6.44 €

Unanimité

INTERCOMMUNALITE

Monsieur Le Maire présente les grandes lignes du budget 2007 de CAP Atlantique

INFORMATIONS DIVERSES

- PLU : la DDE a transmis le dossier à la Préfecture.
- Animation jeunes : Monsieur le Maire a interrogé les communes de Camoël et Pénestin sur la construction en commun d'un CLSH. La commune de CAMOËL serait favorable.
- Le Maire a donné un avis favorable pour l'ouverture d'une septième classe à l'école publique en septembre 2007.
- Surveillance de la cour avant et après la cantine. Demande faite à la Fédé pour mise à disposition d'une personne une heure par jour pendant 4 jours.
- Folk Camps en juillet 2008, après discussion 2 voix en faveur de l'accueil du camp, le reste contre.

Fin de la séance à 22h00.